Ville d'Antibes Juan les Pins D.G.A Vie Sociale et Culturelle Guichet Unique ☎ 04 92 90 52 90 @ guichet.echange@ville-antibes.fr

LE DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTIONS ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 EST À RETOURNER COMPLET AU GUICHET UNIQUE 11 BD CHANCEL ANTIBES JUSQU'AU VENDREDI 2 JUIN 2023

ENFANT

Nom ..... **Prénom** .....

Date de naissance .....

Ecole ..... Classe (2023-2024) : .....

PARENTS

RESPONSABLE LEGAL 1 :

Nom : ..... Nom de jeune fille : ..... Prénom : .....

Date de naissance ___/___/_____ Lieu de naissance : .....

Tél : domicile : ___/___/___/___/___ portable : ___/___/___/___/___ Mail : _____@_____

Activité professionnelle : ❑ en activité professionnelle - nom de l'employeur : ……...

❑ en cours de recherche d'emploi ❑ sans profession ❑ autre : …..……

RESPONSABLE LEGAL 2 :

Nom : ..... Nom de jeune fille : ..... Prénom : .....

Date de naissance ___/___/_____ Lieu de naissance : .....

Tél : domicile : ___/___/___/___/___ portable : ___/___/___/___/___ Mail : _____@_____

Activité professionnelle : ❑ en activité professionnelle - nom de l'employeur : …….

❑ en cours de recherche d'emploi ❑ sans profession ❑ autre :…..……

REGIME D'APPARTENANCE :

❑ régime général de la sécurité sociale ❑ personnel de compagnie maritime

❑ Autre : ……

Situation familiale actuelle : ❑ marié ❑ célibataire ❑ divorcé ❑ séparé ❑ vie maritale ❑ pacsé ❑ veuf (ve)

Conjoint(e) actuel(le) Nom ……. Prénom……

Dans le cas où l'enfant ne devrait pas être remis à l'un des deux parents, merci de bien vouloir nous fournir le jugement de divorce ou la convention homologuée auprès du Juge aux Affaires Familiales. ❑

Organisme versant les allocations familiales : ❑ CAF des Alpes Maritimes N° allocataire : ……

❑ Autre (nom de l'organisme) : ……. Nombre d'enfants à charge : ……

Nom et adresse complète de facturation du (des) responsable(s) légal (aux)

.....……

……Code postal : …… Ville : …….....

Certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce document,
M'engage à souscrire l'assurance scolaire (ART 7 du RIG) et à en justifier par une attestation d'assurance dès le début de l'année scolaire concernée.
M'engage à communiquer tout changement relatif à ces renseignements,
J'autorise les responsables des activités municipales à prendre les dispositions nécessaires en cas d'intervention médicale d'urgence (hospitalisation…).
J'accepte les conditions du règlement intérieur général (RIG) ci-joint applicable aux activités péri et extrascolaires

Signatures des responsables légaux

Antibes, le ……./……../ 2023

Responsable 1
Nom : ……
Prénom : ……

Responsable 2
Nom : ……
Prénom : ……

DEMANDE DE RESERVATIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2023-2024

Je soussigné(e) (M.) (Mme) ..... déclare inscrire mon enfant,

(Nom et prénom de l'enfant) ..... Classe : ……

CLASSES ÉLÉMENTAIRES

❑ **RESTAURANT SCOLAIRE : (de 11h30 à 13h30)**

❑ LUNDI ❑ MARDI ❑ JEUDI ❑ VENDREDI **(3 jours minimum - jours fixes)**

À dater de la rentrée scolaire ❑ (lundi 4 septembre 2023) ou à compter : du ……/……./ 2023

❑ **ACCUEIL DU MATIN ELEMENTAIRE : (de 7h30 à 8h30)**

❑ LUNDI ❑ MARDI ❑ JEUDI ❑ VENDREDI **(2 matinées minimum - jours fixes)**

À dater de la rentrée scolaire ❑ (lundi 4 septembre 2023) ou à compter : du ……/……./ 2023

❑ **ACTIVITE PERISCOLAIRE DU SOIR ELEMENTAIRE : (de 16h30 à 18h00)**

❑ LUNDI ❑ MARDI ❑ JEUDI ❑ VENDREDI **(2 soirées minimum - jours fixes)**

À dater de la rentrée scolaire ❑ (lundi 4 septembre 2023) ou à compter : du ……/……./ 2023

❑ **PERISPORT : (de 16h30 à 18h00)** Activités sportives qui se déroulent un soir par semaine, prise en charge des enfants après la classe dans l'école. Activité proposée aux enfants des classes : **CE2, CM1 ET CM2** **(voir document en annexe)**

CLASSES MATERNELLES

❑ **RESTAURANT SCOLAIRE : (de 11h30 à 13h30)**

❑ LUNDI ❑ MARDI ❑ JEUDI ❑ VENDREDI **(3 jours minimum jours fixes)**

À dater de la rentrée scolaire ❑ (lundi 4 septembre 2023) ou à compter : du ……/……./ 2023

❑ **ACCUEIL DU MATIN MATERNELLE: (de 7h30 à 8h30)**

❑ LUNDI ❑ MARDI ❑ JEUDI ❑ VENDREDI **(2 matinées minimum - jours fixes)**

À dater de la rentrée scolaire ❑ (lundi 4 septembre 2023) ou à compter : du ……/……./ 2023

❑ **ANIMATION DU SOIR MATERNELLE : (de 16h30 à 18h00)**

❑ LUNDI ❑ MARDI ❑ JEUDI ❑ VENDREDI **(2 soirées minimum - jours fixes)**

À dater de la rentrée scolaire ❑ (lundi 4 septembre 2023) ou à compter : du ……/……./ 2023

PERSONNES A CONTACTER ET HABILITEES ANNEE 2023-2024

Nom Prénom	Qualité : ex : grand-mère, oncle…	Téléphones fixes	Téléphones Portables	Personne à contacter en cas d'urgence et/ou habilitée à récupérer les enfants
				❑En cas d'urgence ❑ Habilitée
				❑En cas d'urgence ❑ Habilitée
				❑En cas d'urgence ❑ Habilitée
				❑En cas d'urgence ❑ Habilitée
				❑En cas d'urgence ❑ Habilitée
				❑En cas d'urgence ❑ Habilitée

IMPORTANT : DISPOSITION PARTICULIERES

Un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) doit être établi pour accueillir en activités péri et extrascolaires : les enfants présentant des maladies chroniques (diabète, épilepsie, asthme, allergie…) ; les enfants qui ont besoin d'un régime alimentaire et/ou de prendre régulièrement des médicaments ; les enfants qui ont besoin d'un accompagnement particulier (handicap) ou des gestes à faire en urgence. Dans ces cas précis, il faudra fournir un certificat médical établi par votre médecin traitant attestant des mesures à prendre en compte. Si vous souhaitez entreprendre une telle démarche, vous devez adresser un courrier sous pli cacheté indiquant les nom, prénom, l'école et la mention « confidentiel » au Service de la Santé Scolaire, Le Richelieu 16, Boulevard Foch, 06600 Antibes, avant le Vendredi 28 Juillet 2023.

Je joins au dossier un pli confidentiel : ❑

Attention : Votre enfant ne peut pas être accueilli avant la mise en place effective d'un P.A.I.

DROITS ET AUTORISATIONS ANNÉE 2023-2024

Autorisation de « Droit à l'image »

- ❑ J'autorise la Commune à utiliser l'image de mon enfant sous forme de photographies ou de vidéos, prises par le personnel municipal dans le cadre d'activités péri et extrascolaires, pour la présentation de ces activités, par la Commune sur tous ses supports (affichage, presse municipale, site internet de la Ville, Réseaux sociaux…) pour une durée ne pouvant excéder 1 an à compter de la rentrée scolaire 2023- 2024.
- ❑ J'autorise, dans le cadre de reportages réalisés au sein des établissements municipaux, les médias (télévision et radio) à utiliser l'image de mon enfant sous forme de photographies ou de vidéos prises dans un environnement collectif (vue d'ensemble) ou dans un environnement individuel (interview par exemple), pour une durée ne pouvant excéder 1 an à compter de la date du reportage.
- ❑ Je n'autorise pas l'utilisation de l'image de mon enfant.

Autorisation de « Droit au maquillage »

- ❑ J'autorise le personnel municipal à maquiller mon enfant, lors d'activités d'expression, j'autorise mon enfant à participer à un atelier maquillage.
- ❑ Je n'autorise pas le personnel municipal à maquiller mon enfant, je n'autorise pas mon enfant à participer à un atelier maquillage.

Autorisation de sorties durant les activités périscolaires

- ❑ J'autorise mon enfant à participer à des activités extérieures à l'école dans le cadre des activités périscolaires (Stades, infrastructures de loisirs, jardins, plages …*).
- ❑ Je n'autorise pas mon enfant à sortir de l'enceinte de l'école durant les activités périscolaires.

(*) Les sorties resteront dans un périmètre restreint, les mesures nécessaires en matière de sécurité seront prises par le personnel d'animation.

Autorisation de sortie à l'issue des activités péri et extrascolaires

- ❑ J'autorise mon enfant à rentrer seul à l'issue des activités :
- ❑ Périscolaires du Soir 18h00 ❑ Centre de loisirs ❑ Activités sportives (*)
- ❑ Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul, je m'engage à le récupérer aux heures de sortie des activités.

(*) Les enfants autorisés à rentrer seuls ne pourront rester, ni dans l'enceinte ni aux abords de l'école, du centre de loisirs, du site sportif….

La Caisse d'Allocation familiale (CAF) *est un partenaire principal dans le* ***développement et le financement des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires*** *proposés et organisés par la Ville d'Antibes Juan les Pins.*

Attention les demandes d'alerte SMS ne valent pas inscription : il vous appartiendra de finaliser votre réservation en ligne ou à nos guichets selon les modalités définies dans la note d'information mise en ligne avant chaque période de vacances scolaires. Votre demande sera retenue en fonction du nombre de places disponibles.

ACCUEILS DE LOISIRS 2023-2024

DEMANDE D'ALERTE SMS AUX CENTRES DE LOISIRS DES MERCREDIS

❑ Je désire recevoir un SMS d'information relatif aux modalités d'inscription pour les périodes de vacances ci-dessous.

- ❑ ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI JOURNEE AVEC REPAS **(de 7h30 à 18h00)**
- ❑ ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI DEMI-JOURNEE SANS REPAS **(de 7h30 à 12h15)**

Les demandes sont retenues en fonction du nombre de places disponibles.
Lieux d'accueil des accueils de loisirs du mercredi (voir document en annexe).

DEMANDE D'ALERTE SMS AUX CENTRES DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES

❑ Je désire recevoir un SMS d'information relatif aux modalités d'inscription pour les périodes de vacances ci-dessous.

VACANCES DE LA TOUSSAINT 2023	VACANCES DE NOËL 2023	VACANCES D'HIVER 2024	VACANCES DE PRINTEMPS 2024	VACANCES D'ÉTÉ 2024
❑	❑	❑	❑	❑

IMPORTANT : Pour les vacances de la Toussaint 2023, le présent dossier doit être renseigné et transmis au Guichet Unique avant le Vendredi 15 Septembre 2023. Le cas échéant, le dossier ne sera pas pris en compte.

DEMANDE D'ALERTE SMS ACTIVITES MERCREDIS SPORTIFS

❑ Je désire recevoir un SMS d'information relatif aux modalités d'inscription pour les périodes de vacances ci-dessous.

❑ LES MERCREDIS SPORTIFS DU MATIN: (de 08h30 à 11h30)

Activités sportives qui se déroulent le mercredi matin entre 8h30 et 11h30, ces activités sont proposées aux enfants des classes : **Grande Section Maternelle, CP, CE1, CE2, CM1 ET CM2** (voir document en annexe)
Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) sur le site sportif concerné.

DEMANDE D'ALERTE SMS AUX STAGES MULTISPORTS VACANCES SCOLAIRES

❑ Je désire recevoir un SMS d'information relatif aux modalités d'inscription pour les périodes de vacances ci-dessous.

❑ LES STAGES MULTISPORTS : (de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30)

Les stages multisports sont organisés durant les vacances scolaires (hors vacances de Noël), ils sont ouverts aux enfants Des classes de **CE2, CM1, CM2 et 6ème**. Lieux : Salles FOCH, ST CLAUDE, SEMBOULES, BASE DE VOILE DU PONTEIL (voir document en annexe)

❑ Je désire recevoir un SMS d'information relatif aux modalités d'inscription pour les périodes de vacances ci-dessous ;

STAGES MULTISPORTS TOUSSAINT 2023	STAGES MULTISPORTS D'HIVER 2023	STAGES MULTISPORTS PRINTEMPS 2024	STAGES MULTISPORTS D'ÉTÉ 2024
❑	❑	❑	❑

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT LORS DES RESERVATIONS ANNEE 2023-2024

Pour toute demande de réservation :

- Une attestation d'assurance scolaire ou responsabilité civile **(à transmettre dès réception du nouveau document)**

- Pour les allocataires CAF : la notification de votre (QF) quotient familial (attestation papier)

- Pour les familles ne possédant pas de (QF) quotient familial CAF : la photocopie recto-verso de votre dernier avis d'imposition (2022) + prestations familiales le cas échéant.

- La fiche sanitaire ci-jointe à compléter et à remettre avec le dossier (obligatoire).
Pour les enfants inscrits en écoles privées, les photocopies de la page vaccinale du carnet de santé devront être jointe à cette fiche.

Important : Si aucun document justificatif de vos revenus n'est transmis au service, le tarif maximum sera appliqué sur vos réservations.

Pièces complémentaires selon les activités :

Accueils de loisirs du Mercredi et Vacances Scolaires.	**-** Photocopie du dernier bulletin de salaire pour chaque parent. - Pour les non-salariés, un justificatif d'activité professionnelle (Extrait du registre du commerce récent - 6 mois, déclaration URSSAF …). - Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles.
Accueils Périscolaires : Accueil du Matin et du Soir.	
Activités Sportives	- Test d'aisance aquatique **(**pour les Stages Multisports et activité voile).

Informations importantes relatives aux activités :

- Les activités accueils du soir maternels, études surveillées, périsport et de loisirs se terminent à 18h00.

- Les activités périscolaires bénéficient de tarifs horaires par tranche (dégressivité selon revenus).

- Les activités « Mercredis Sportifs » sont organisées le mercredi matin entre 8h30 et 11h30.

GRILLE DES TARIFS

GUICHET UNIQUE

TARIFICATION DES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

Tarifs horaires par tranche selon revenus facturation bimestrielle (2 mois) décision du 02/09/2019

Tranches quotient-familial	Tranche 1 inférieur ou égal à 350 €	Tranche 2 de 351€ à 800 €	Tranche 3 de 801 € à 1400 €	Tranche 4 égal ou supérieur à 1401 €
Accueil du matin maternel & élémentaire	0,50 € x 1 heure	0,60 € x 1 heure	0,70 € x 1 heure	0,80 € x 1 heure
Animation du soir maternelle	0,50 € x 1 H 30	0,60 € x 1 H 30	0,70 € x 1 H 30	0,80 € x 1 H 30
Animation du soir élémentaire (études surveillées)	0,50 € x 1 H 30	0,60 € x 1 H 30	0,70 € x 1 H 30	0,80 € x 1 H 30
Accueil du midi panier repas (PAI)	0,50 € x 2 heures	0,60 € x 2 heures	0,70 € x 2 heures	0,80 € x 2 heures

RESTAURATION SCOLAIRE

Tarifs par tranche selon revenus facturation bimestrielle (2 mois - pré-facturation) décision du 06/07/2021

Tranches quotient-familial	Tranche 1 inférieur ou égal à 175 €	Tranche 2 de 176 € à 350 €	Tranche 3 de 351€ à 800 €	Tranche 4 de 801 € à 1400 €	Tranche 5 égal ou supérieur à 1401 €
Restauration scolaire (le repas)	1.00 €	2.10 €	2.80 €	3.20 €	4.00 €

ACTIVITÉS ACCUEILS DE LOISIRS ENFANCE 3-12ANS

ACTIVITÉS		Dégressivité	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond
ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI DEMI-JOURNEE Sans repas 3- 12 Ans	Prix à la ½ journée Inscription au trimestre	OUI	0,30 %	1,00 €	4,00 €
ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI JOURNEE Avec repas 3- 12 Ans	Prix à la journée Inscription au trimestre	OUI	0,9 %	3,00 €	15,00 €
ACCUEIL DE LOISIRS Vacances scolaires 3-12 Ans	Prix à la journée Inscription à la semaine	OUI	0,9 %	3,00 €	15,00 €

ACTIVITÉS SPORTIVES

ACTIVITÉS		Dégressivité	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond
STAGES MULTISPORTS *vacances scolaires*	Prix à la journée inscription à la semaine	OUI	0,60 %	3.00 €	10,00 €
PERI SPORTS 1 soir/semaine 16h30 à 18h00	Prix à la séance inscription à l'année.	OUI	0.20 %	1.00 €	2.80 €
MERCREDIS SPORTIFS MATIN	Prix à la séance Inscription au trimestre, semestre ou année.	OUI	0.40 %	2.00 €	8.00 €

ANNEXE DES ACTIVITES CENTRES DE LOISIRS DU MERCREDI ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Tableau des sites d'accueil centres de loisirs du mercredi Accueil collectifs de mineurs (ACM)

ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI	ECOLES DE RATACHEMENT
CENTRE DES COLONNES	ÉCOLES PRIVÉES ELEMENTAIRES ECOLE SAINT MAYMES ELEMENTAIRE
SAINT MAYMES MATERNELLE	ÉCOLES PRIVÉES MATERNELLE ECOLE SAINT MAYMES MATERNELLE
TOURNIERE	TOURNIERE
LAVAL	LAVAL 1 et 2
ROGER CARDI	ROGER CARDI
FONTONNE	FONTONNE et JACQUES BOISSIER*
PONT DULYS	PONT DULYS JUAN GARE ET PEYNET *
JACQUES PREVERT	JACQUES PREVERT
JEAN MOULIN	JEAN MOULIN, ST CLAUDE et SUPER ANTIBES*
PONTEIL	PONTEIL, CAP, GUYNEMER et PAUL ARENE *

(*) Écoles regroupées, les parents accompagnent et récupèrent leurs enfants dans le lieu d'accueil de loisirs de rattachement(**) :
Les écoles Super Antibes et Saint Claude sont rattachées à l'école Jean Moulin.
Les écoles du Cap, Paul Arène et Guynemer sont rattachées à l'école du Ponteil.
Les écoles privées élémentaires et Saint Maymes élémentaires sont rattachées au Centre des Colonnes.
Les écoles privées maternelles sont rattachées à l'écoles maternelle Saint Maymes.
Les écoles Juan Gare et Peynet sont rattachées à l'école du Pont Dulys.

****Afin de répondre aux mieux aux besoins des familles et dans le cas où les capacités maximales sont atteintes dans la structure de rattachement de l'enfant, une dérogation pourra être proposée à la famille, dans un autre accueil où des places seraient encore disponibles.**

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les informations recueillies au cours de l'inscription sont enregistrées et utilisées par la commune d'Antibes Juan-les-Pins, de manière à permettre l'accueil de votre enfant au sein des activités extrascolaires et périscolaires organisées par la commune.
Les données sont nécessaires pour l'organisation de l'accueil des enfants, la facturation du service ou encore l'obtention de financements publics. Certaines données sont également obligatoires pour permettre l'accueil de votre enfant dans la collectivité, comme les relevés de vaccinations obligatoires.
Les données sont accessibles aux services mairie concernés. Elles peuvent être partiellement partagées avec les partenaires institutionnels (comme la CAF).
Vous trouverez, si vous le souhaitez, le détail des finalités, bases légales, nature des données collectées, durées de conservations, destinataires, dans le tableau récapitulatif ci-dessous.
Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.
La commune a nommé un délégué à la protection des données. Vous pouvez le contacter pour poser toute question relative à la protection de vos données, ou exercer ces droits auprès de lui, en joignant alors un justificatif d'identité, par email à l'adresse suivante : rgpd@ville-antibes.fr.
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Sous-Finalité	**Base légale**	**Données**	**Durée de conservation**	**Destinataires**
Gestion de l'accueil (vérification des présences, préparation des repas, organisation matérielle)	Contrat avec les personnes concernées	Responsables légaux (identité, informations personnelles, adresses, coordonnées de contact), personnes habilitées à chercher l'enfant	Année d'inscription avant transfert en archive intermédiaire ou destruction.	Service inscription (guichet unique), service en charge de l'accueil, direction.
Facturation (établissement des factures, établissement du tarif social, comptabilité)	Contrat avec les personnes concernées	Adresse de facturation, coordonnées bancaires, données fiscales	10 ans	Service inscription (guichet unique), service administratif et financier, direction.
Communication envers les parents et le public	Consentement des responsables légaux	Images ou voix de l'enfant captées pendant les activités	Le temps de l'inscription (si refus), le temps de validité de l'autorisation (si acceptation)	Service en charge de l'accueil
Suivi sanitaire et adaptation de l'accueil en fonction de l'état de santé de l'enfant	Obligation légale de fourniture d'une fiche sanitaire Arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs	Relevés des vaccins obligatoires, Antécédents médicaux et chirurgicaux, Pathologies chroniques ou aigües (PAI) Données de la fiche sanitaire, éventuel PAI	Durée de la scolarité avant transfert en archive intermédiaire ou destruction	Service de santé municipal (santé scolaire), service en charge de l'accueil (pour les informations nécessaires à l'accueil de l'enfant).
Obtention de financements (CAF)	Intérêt légitime du responsable de traitement de bonne gestion financière de la structure	Numéro d'allocataire	Année d'inscription avant transfert en archive intermédiaire ou destruction.	Service inscription (guichet unique), service administratif et financier, direction, santé scolaire.

ACTIVITÉS SPORTIVES DU MERCREDI MATIN 2023-2024

MERCREDIS SPORTIFS Année Scolaire 2023/2024

Sites et horaires d'accueil des enfants	Grande Section Mater + CP			CE1 et CE2			CM1 et CM2		
	1er trimestre	2ieme trimestre	3ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre
Stade nautique	Natation 9h30 à 10h15		Natation 9h30 à 10h15	Natation 10h30 à 11h15	Natation 10h30 à 11h15	Natation 10h30 à 11h15	Natation 8h30 à 9h15	Natation 8h30 à 9h15	Natation 8h30 à 9h15
								Natation 9h30 à 10h15 30	
Brochard 08h30 – 11h30				Gym + Sports sand	Gym + Fitness	Gym + Pétanque	Gym + Sports sand	Gym + Fitness	Gym + Pétanque
Semboules 08h30 – 11h30				Tennis + Flag Foot	Course orientation + Hockey	Ultimate + Tir à l'arc	Tennis + Flag Foot	Course orientation + Hockey	Ultimate + Tir à l'arc
Salle St Claude 08h30 – 11h30				Tir à l'arc + Badminton	Escrime + Tchouk ball	Boxe éducative + Basket	Tir à l'arc + Badminton	Escrime + Tchouk ball	Boxe éducative + Basket
Fort Carré 08h30 – 11h30				VTT + Athlétisme		Trotinette + Athlétisme	Trotinette + Athlétisme		VTT + Athlétisme
Criée Florale 08h30 – 11h30					Fitness/ Danse + Roller			Fitness/ Danse + Roller	

Périodes Année scolaire 2023/2024	**Déroulement des trimestres** **<u>1er trimestre</u> : 6, 13, 20, 27 Sept – 4, 11, 18 Oct - 8, 15, 22, 29 Nov 2023: 11 séances** **<u>2ème trimestre</u> : 6, 13, 20 Déc – 10, 17, 24, 31 Janv – 7, 14, 21 Fév - 13 Mars 2024 : 11 séances** **<u>3ème trimestre</u> : 20, 27 Mars – 3, 10, 17 Avril - 15, 22, 29 Mai - 5, 12, 19, 26 Juin - 3 Juillet 2024 : 13 séances** ***<u>* Au 3ème trimestre l'activité natation se terminera le mercredi 5 juin 2024 soit 9 séances.</u>***
Fonctionnement des activités	**Les enfants participent le mercredi matin pendant 1 trimestre à une double activité, hors natation. Les réservations se font pour 1, 2 ou 3 trimestres (au choix), hors activité natation (limitée à 2 trimestres maximums). La Direction des Sports se réserve le droit de modifier la programmation d'une ou plusieurs activités ainsi que de supprimer une activité. En cas d'intempéries les activités organisées au stade du Fort Carré seront déplacées à la salle St Claude.**
Tarifs	**Dégressivité selon Quotient Familial de 2 € à 8 € maximum par séance (voir grille des tarifs)**

ACTIVITÉS SPORTIVES DU SOIR

LE PÉRISPORT

Public	**Les enfants en classes de CE2, CM1 et CM2**
Fonctionnement	Apprentissage de plusieurs Activités Sportives pendant l'année scolaire, l'enfant pratique l'activité 1 fois par semaine de 16h30 à 18h00.
Inscription annuelle	Du Lundi 04 septembre 2023 au jeudi 04 juillet 2024
Tarif	Dégressivité selon quotient familial : de 1,00 € à 2,80 € maximum la séance

Le lundi soir : Ecoles : Saint Claude, Juan Gare, Tramontane, Jacques Boissier, Pont du Lys

Le mardi soir : Ecoles : St Philippe, Laval 1 & 2, Jacques Prévert, Ponteil, Jean Moulin, St Maymes

Le jeudi soir : Ecoles : Fontonne, Tournière, Guynemer, Le Cap

Les enfants sont pris en charge à la sortie des classes de 16h30 à 18h00 par les éducateurs sportifs de la Ville. La pratique des activités se déroule, soit dans l'école, soit sur les installations sportives de la ville. En cas de déplacement un transport est prévu. Les jours de fermeture de l'école (ex : grève…), l'activité sera supprimée.

La Direction des Sports se réserve la possibilité d'annuler un centre dans une école.

ACTIVITÉS SPORTIVES DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

STAGES MULTISPORTS

Les stages multisports sont organisés durant les petites et grandes vacances scolaires (hors vacances de Noël). Ils sont proposés aux enfants des classes de **CE2, CM1, CM2** et **6ème.**

Les programmes sont établis en fonction de la saison et comportent les activités suivantes :
Sports Collectifs, Sports de Raquettes, Activités Nautiques et Aquatiques, Escrime, Athlétisme, Escalade, Course d'Orientation, VTT… Les activités et lieux sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la météo.

Lieux des Centres : Base de Voile du Ponteil, Salle FOCH, Salle ST CLAUDE, Salle des SEMBOULES.

Horaires : 8h30-12h et 14h-17h30.

Inscription à la semaine, tarifs selon revenus (dégressivité en fonction du quotient familial) de 3 € à 10 € par jour maximum.

FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2023-2024

ENFANT :
NOM :
PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE : / /

☐ **GARÇON** ☐ **FILLE**

Cette fiche sanitaire permet de recueillir des informations utiles afin d'accompagner dans les meilleures conditions sanitaires possibles votre enfant durant les activités péri et extrascolaires organisées par la ville d'Antibes.

Pour toutes questions liées à la santé de l'enfant, merci de vous rapprocher du service Santé Scolaire 04 92 90 54 80

Autorité parentale

Nom R1 : Prénom R1 : Téléphone R1 : ☐ Mère ☐ Père

Nom R2 : Prénom R2 : Téléphone R2 : ☐ Mère ☐ Père

Contacts autorisés à récupérer l'enfant

Nom : Prénom : Téléphone :

Nom : Prénom : Téléphone :

Médecin traitant

Nom : Prénom : Téléphone :

Vaccinations obligatoires

A jour des vaccinations obligatoires Oui ☐ Non ☐

Important :

a / Pour les enfants inscrits dans une école publique, vous devez avoir transmis une photocopie de la page des vaccins du carnet de santé au moment de l'inscription scolaire.

b / Pour les enfants inscrits dans une école privée, vous devez joindre les photocopies de la page des vaccins du carnet de santé avec cette fiche sanitaire

Antécédents médicaux

Veuillez indiquer les antécédents médicaux, chirurgicaux ou tout autre élément pouvant avoir des répercussions sur le séjour ?

Accompagnement spécifique : Projet d'accueil individualisé (PAI) - Handicap

Un projet d'accueil individualisé (PAI) doit être établi pour accueillir en activités péri et extrascolaires les enfants présentant des maladies chroniques (allergies alimentaire, médicamenteuses, diabète, épilepsie, asthme…).

Avez-vous fait une demande de Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ? Oui ☐ Non ☐

Si vous avez coché oui à la question ci-dessus, merci de préciser la cause : _____

Votre enfant est-il en situation de handicap ? (Notification MDPH) Oui ☐ Non ☐

Votre enfant bénéficie-t-il d'un AESH ? (Accompagnement d'un adulte) Oui ☐ Non ☐

Pathologies aiguës

L'enfant suit ou doit suivre un traitement médical pendant les séjours avec nuitées ? Oui ☐ Non ☐

(Si oui une ordonnance récente et les médicaments correspondants doivent être joints (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Informations complémentaires

Votre enfant porte-t-il

des lunettes ☐ des lentilles ☐ des prothèses auditives ☐ des prothèses dentaires ☐

autre(s) précisez _____

Je soussigné, Nom :…… Prénom : …… responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable des activités à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : **Signature :**

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Bordereau d'accusé réception de dépôt de dossier d'inscriptions aux activités 2023 2024

Le guichet unique accuse réception du dossier d'inscription 2023/2024 :

Identification du demandeur :	**Date et signature du Guichet Unique :**

Pour toutes informations concernant le suivi de votre dossier vous pouvez contacter le guichet unique :

☏ : 04 92 90 52 90

@ : guichet.echange@ville-antibes.fr

11 Boulevard Gustave Chancel 06600 Antibes